



**CONSTRUCTION  
ET BOIS**

# NON À LA RETRAITE À 64 ANS !

**NOUS NE VOULONS PAS D'UNE NOUVELLE RÉFORME  
PARAMÉTRIQUE INJUSTE ET INÉQUITABLE.**

En 2014, la réforme « TOURAINE » a allongé la durée de cotisation jusqu'à 43 ans pour partir à la retraite, pour celles et ceux qui sont nés à partir de 1973. Cette réforme est toujours en cours.

**Nous, femmes et hommes** de la construction, de la filière matériaux de construction, de la filière équipements thermiques, de la filière logement social privé et de la filière industrielle de l'ameublement et du bois, refusons le recul de l'âge de départ à la Retraite à 64 ans.

**Dans nos métiers**, une partie importante d'entre nous a souvent commencé sa carrière avant 20 ans, parfois en apprentissage dès 16 ans. **Reculer l'âge de la retraite, ce serait un recul social et une injustice pour toutes celles et ceux qui peuvent partir avant 62 ans avec une carrière complète.**

**Nous subissons** aussi du **port de charge** (matériaux de construction, sacs de ciment ou colle, carrelage, chevrons, poutres), des **postures pénibles** (à genoux, les bras levés au-dessus des épaules, du piétinement), **du bruit, du froid, de la chaleur, des vibrations** (marteau-piqueur, chariot élévateur). Nous avons parfois aussi respiré ou avalé des **vapeurs toxiques** (enrobé, colle, adjuvants, poudres), des poussières pouvant provoquer des cancers (bois, amiante, silice alvéolaire...) ou encore, travaillé en **horaires décalés, de nuit, ou en cycles alternatifs** (3x8, 5x8).

C'est pour toutes ces raisons que vous devez nous redonner les quatre critères de pénibilité que vous avez supprimés du compte pénibilité en 2017 : **les manutentions manuelles de charges, les postures pénibles, les vibrations mécaniques, les risques chimiques.**

**Nous aimons notre métier**, mais malgré les efforts de prévention des conditions de travail dans nos secteurs, **nous restons exposés à l'un ou plusieurs des 10 facteurs de pénibilité.** Notre métier réduit notre espérance de vie, il nous casse, il nous maltraite le dos, les bras, les jambes, les articulations ou les vertèbres, les poumons ou la peau.

## **Nous nous opposerons à cette réforme injuste**

Nous voulons que les femmes et les hommes de nos secteurs qui ont commencé à travailler tôt, qui sont exposés et subissent les facteurs de pénibilité, partent avant 62 ans !



CFDT-CONSTRUCTION-BOIS.FR

**Nous aimons nos métiers, mais voulons aussi  
vivre notre retraite en bonne santé !**

**La retraite à 64 ans, ce n'est pas un projet,  
c'est une injustice sociale.**

**C'est non !**

**RENDEZ-VOUS LE JEUDI 19 JANVIER**



Flashez-moi pour signer la pétition en ligne